

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/05/2019

Dossier complet le :

15/05/2019

N° d'enregistrement :

F01119P0114

1. Intitulé du projet

ANDRESY GARE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DEMATHIEU BARD IMMOBILIER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Madame Sabrina ANCEL - Directrice de Projets - Pour la SCCV ANDRESY RAMEAU

RCS / SIRET

3 5 3 7 0 8 7 4 6 0 0 0 1 4

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°39 - Travaux soumis à PC doté d'un PLU	La surface de plancher du projet immobilier est de 20 147 m ² de surface de plancher.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un ensemble de 295 logements, d'espaces verts d'agrément pour les résidents et riverains, de commerces, de services (crèche, poste, maison de santé ...) et d'un P+R en deux phases, représentant un total de 20147 m² SDP.

Le projet est phasé en deux tranches :

- Tranche 1 : 3 lots comptant 156 logements dont 43 logements sociaux et 113 logements en accession soit environ 11 106 m² SDP ;

- Tranche 2 : 2 lots comptant 139 logements dont 64 logements sociaux et 75 logements en accession soit environ 9 041 m² SDP.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de revalorisation vise la construction d'un quartier mixte autour de la gare, intégrant un pôle d'échange intermodal avec la création d'un parc relais de 170 places et d'espaces Véligo, une offre de commerces de proximité et de services (Crèche privée, Maison de Santé pluridisciplinaire, etc.) et une offre de logements mixtes intégrant des maisons, des logements intermédiaires et collectifs. Cette opération s'inscrit également dans la démarche menée par la commune pour se conformer aux obligations de la loi SRU avec la réalisation de 35% de logements sociaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le lancement des travaux est prévu en T2 2020 pour la tranche 1 et en T2 2022 pour la tranche 2 et durera 24 mois pour chaque tranche. Le chantier débutera par la démolition des bâtiments existants réalisée, puis sera directement suivi de la construction.

Phase 1 : Démolition du hangar existant => 1 mois

Phase 2 : Construction du programme immobilier => 23 mois

Une démarche de chantier à faibles nuisances sera mise en œuvre. Les enjeux seront notamment de réduire les nuisances inhérentes à tout chantier, comme l'acoustique, les nuisances liées à la qualité de l'air, la production de déchets et la qualité du tri, ou encore les risques de pollutions.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet accueillera des logements, en accession et sociaux, des commerces et des services à RDC, ainsi qu'un P+R de 170 places. Certaines thématiques seront étudiées avec le plus grand soin afin de limiter les éventuels impacts et nuisances générées.

Peuvent notamment être cités les éléments suivants :

- Intégration dans l'environnement : Le projet tient compte des caractéristiques du site et de son environnement. Le label Biodiversity sera recherché afin de protéger et d'améliorer la biodiversité du site. Des espèces locales, peu allergènes et peu hydrophiles seront choisies ;
- Gestion de l'énergie et approche bioclimatique : L'architecture des bâtiments sera étudiée afin de favoriser les apports passifs et l'inertie. Le projet respectera la RT 2012-10% et la RT2012-20% pour les logements sociaux ;
- Gestion des eaux pluviales : L'emprise des bâtiments a été optimisée afin de réduire l'imperméabilisation du terrain ;
- Acoustique : Le projet respectera la réglementation acoustique et prendra en compte les nuisances engendrées par la voie ferrée passant sur le terrain conformément à l'étude vibratoire et acoustique réalisée par LASA.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire.

La tranche 1 comporte 3 permis de construire :

- PC 1 = Lot 1
- PC 2 = Lot 2
- PC 3 (valant division) = Lots 4 et 5

La tranche 2 comporte 2 permis de construire :

- PC 4 = Lot 6
- PC 5 = Lot 3

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques		Valeur(s)
Emprise bâtie :	10 957 m ²	m ²
Surface construite :	20 147 m ²	m ² SDP
Surface terrain :	19 542 m ²	m ²
Etages :	Entre R+1 et R+2+attique	Nombre de niveaux
Sous-sol :	586 places dont 170 dédié au P+R	Nombres de places de stationnement
Hauteurs :	Maximum 13 m au faitage	mètre

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue de Treil - Rue Jean Philippe
Rameau - 78570 Andrézy

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8° 9 7' 4 8 " 09 Lat. 0 2° 0 4' 8 0 " 15

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet de PPBE du département des Yvelines à consultation du public du 18 décembre 2018 au 18 février 2019. Commune de Andrésy dont le territoire est tout ou partie exposé au bruit d'une infrastructure ferroviaire.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La tranche 2 du projet se situe sur un site patrimonial remarquable (ZPPAUP d'Andrésy, secteur B12). L'architecte des bâtiments de France est consulté pour la réalisation du projet. La tranche 1 est non concernée.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels Inondations approuvé le 30/06/2007 et un Plan de Prévention des Risques Naturel Mouvement de terrain approuvé le 26/12/1995. Le terrain n'est en revanche pas concerné par ce PPRI et ce PPRN Mouvement de terrain
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site BASOL ne recense pas de site pollué à proximité directe du terrain de l'opération. Une étude de pollution a été réalisée par TESORA en 2014 et conclue sur quelques anomalies ponctuelles et peu significatives en métaux, HCT, HAP. Cependant les terres évacuées pourront être redirigées vers des centres de traitement de déchets non dangereux (ISDND) et inertes (ISDI). Les recommandations de l'étude de pollution seront suivies lors du terrassement (Cf. Annexe : Diagnostic de pollution des sols).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de répartition de l'Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La tranche 2 du projet se situe sur un site patrimonial remarquable. L'architecte des bâtiments de France sera consulté dans le cadre de la réalisation du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site NATURA 2000 sur le territoire de la commune d'Andrésy.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase provisoire chantier, des moyens de drainage/pompage pourraient s'avérer nécessaires pour capter les accumulations d'eau dans les terrains superficiels (remblais, argiles sableuses).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'équilibre remblais-déblais sera recherché. Le projet a été conçu afin de profiter de la déclivité naturelle du terrain et ainsi optimiser la gestion des terres sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a été conçu afin de profiter de la déclivité naturelle du terrain et ainsi optimiser la gestion des terres sur site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est actuellement en partie végétalisé (friches). Suivant le diagnostic écologique réalisé et la démarche Biodiversity intégrée au projet, cette biodiversité sera prise en compte et préservée. (Cf. Annexe : Diagnostic écologique du projet). Des niches écologiques seront créés dans le projet en collaboration avec l'écologue et le paysagiste et améliorera l'état initial du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'ICPE ou de SEVESO au niveau du site d'étude.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est en dehors des PPRN. Les aléas de remontées de nappes et retrait gonflement des argiles sont faibles. Cependant, il y a présence sur site de remblais hétérogènes. Les recommandations des études de sols seront respectées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ayant uniquement une vocation résidentielle, il n'engendra aucun risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Principalement durant le chantier avec les livraisons de marchandises. Nota : une charte chantier faibles nuisances sera appliquée afin d'en réduire les nuisances. Lors de l'exploitation, seuls les déplacements des habitants des logements augmenteront le trafic aux alentours du projet. Les préconisations émises dans les rapports de circulation et de stationnement ont été intégrées au projet (Cf. Annexe : Étude de circulation).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet étant exposé à la voie ferrée à proximité considérée comme bruyante ainsi que la rue de Triel classée en catégorie 3, les préconisations faites dans le rapport d'études vibratoire et acoustique réalisé par LASA seront intégrées au projet (Cf. Annexe : Diagnostic acoustique et vibratoire).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'odeur (résidentiel). Absence d'élevage ou de STEP à proximité. Pas d'usine d'incinération dans un rayon de 5km autour du projet de l'opération.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet sera source de vibrations ponctuelles en phase chantier uniquement. Cependant, une charte chantier à faibles nuisances sera appliquée afin de limiter les nuisances vis-à-vis des riverains. La voie ferrée à proximité peut engendrer des vibrations. Les préconisations faites dans le rapport d'études vibratoire et acoustique réalisé par LASA seront intégrées au projet avec notamment la mise en place de système antivibratile.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet se trouve dans une zone urbaine dense. Il sera destiné à un usage résidentiel. Tous les éclairages extérieurs seront conçus de manière à limiter les pollutions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet rejettera des eaux usées et des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement collectif de la commune suivant le règlement d'assainissement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier : les déchets de chantier qui seront traités en centre agréés. En phase exploitation : les déchets ménagers qui seront collectés selon les dispositifs de tri de la commune.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet étant en ZPPAUP, le patrimoine architectural sera respecté.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réhabilitation d'une friche urbaine et création d'un quartier mixte, dynamique et aménagé. Le projet aura un impact positif sur la requalification du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Il est à noter que le projet aura peu d'effets notables sur l'environnement ou la santé humaine ou alors positifs. En effet, actuellement, il s'agit de différentes parcelles occupées mais peu exploitées (parking, friche...). Voici les principaux effets et nos mesures prévues pour limiter et appréhender l'impact :

- Étude de la faune et de la flore par un écologue pour atteinte du label BiodiverCity, permettant un suivi global et une amélioration de la biodiversité sur le terrain de l'opération avec l'aide du paysagiste. En complément le projet retenant une certification NF Habitat HQE très performance, la santé humaine, le bien-être, le respect de l'environnement seront particulièrement traitée.
- En chantier les nuisances seront traitées via une charte chantier faibles nuisances afin de limiter les nuisances pour les riverains. De plus, des études de circulation et stationnement ont été intégrées au projet afin d'optimiser les nuisances générées par la création de logements et commerces de proximité. De plus, la création d'un P+R viendra constituer une vraie offre de parking.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A notre sens, le projet de revalorisation du quartier de la gare d'Andresy ne semble pas nécessiter d'étude d'impact car :

- En amont de l'opération, une analyse environnementale de site et un diagnostic écologique ont été réalisés (documents joints), et ils ne révèlent pas de contraintes majeures particulières ;
- Les problématiques relatives à l'intégration dans l'environnement, l'acoustique, la thermique sont intégrées au projet via la certification et le label Biodivercity ;
- De plus, une démarche de chantier à faibles nuisances sera mise en œuvre tout au long du chantier afin de réduire les nuisances générées ;
- La construction de logements ne présentera pas de risques particuliers dans un environnement déjà urbanisé.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Analyse Environnementale de Site (§5, 6, 7) Programme Environnemental (§7) Charte Chantier à Faibles Nuisances (§5, 6, 7) Diagnostic écologique du projet (§5, 6, 7) Analyse des besoins en stationnement - Gare Andresy (§6.1) Études de circulation sur la ville d'Andresy (§6.1) Diagnostic plomb / amiante avant démolition (§6.1) Diagnostic acoustique et vibratoire (§6.1 et 4.3.2) Diagnostic de pollution des sols (§6.1) + Diagnostic complémentaire de pollution des sols sur emprise SNCF (§6.1) Étude géotechnique (§6.1)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Chevilly Larue

le, 09/05/2019

Signature



ANDRESY GARE



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 03' 13" E
Latitude : 48° 58' 29" N

Plan de situation - Echelle 1/16000

Vue 1 :



Vue 6 :



Annexe 5 – Plan des abords du projet ANDRESY GARE – Echelle 1/5000 :



ANNEXE 6 – Sites Natura 2000

